

## TITRE XI - PREMIÈRES NOMINATIONS

### Article 31

Conformément aux présents statuts et aux décisions prises par la Commission de l'Océan Indien lors de sa réunion de janvier 1986 à Port Louis - Ile Maurice, les premières nominations sont les suivantes:

Président : Monsieur le Ministre chargé des pêches de l'Ile Maurice, Ministre de l'Agriculture, des pêches et des Ressources Naturelles.

#### Administrateurs titulaires :

- Monsieur le Ministre chargé des pêches de la République Fédérale Islamique des Comores, Ministre de la Production du Développement rural, de l'Industrie et de l'Artisanat;

- Monsieur le Ministre chargé des pêches de la République Démocratique de Madagascar, Ministre de la Production Animale (Elevage et pêche) et des Eaux et Forêts ;

- Monsieur le Ministre chargé des pêches de l'Ile Maurice, Ministre de l'Agriculture, des pêches et des Ressources Naturelles.

Directeur Exécutif: Monsieur Saïd OUIRDANE.

Fait en autant d'originaux que de parties intéressées, plus un (1) original déposé au siège de l'Association et un (1) original déposé au Ministère des Affaires Étrangères de la République Démocratique de Madagascar, en langue française que fera foi,

à Antananarivo, le 08 JAN 1987

- Pour le Gouvernement de la République Fédérale Islamique des COMORES,  
Le Ministre chargé des pêches, Ministre de la Production, du Développement rural, de l'Industrie et de l'Artisanat:

- Pour le Gouvernement de la République Démocratique de MADAGASCAR,  
Le Ministre chargé des pêches, Ministre de la Production Animale (Elevage et Pêche), des Eaux et Forêts:

- Pour le Gouvernement de l'Ile MAURICE,  
Le Ministre chargé des pêches, Ministre de l'Agriculture, des Pêches et des Ressources Naturelles: